

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
S U C C E S S I O N

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 29/04/78
LECRET N° 80/194 /MUT.
portant intégration et nomination
de Monsieur BASSEYLA Dominique,
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Admini-
stratifs et Financiers - S.F.
(Administration Générale).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, P R E S I D E N T
DU GOUVERNEMENT,

-----oCo-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.8.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1958 relatif au
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/225 du 29.10.1962 relatif
au statut commun des cadres de la catégorie A des Ser-
vices Administratifs et Financiers ;
(/u le décret n° 62/150/FF du 9.5.1962 relatif
au régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/155/FF du 9.7.1962 relatif
à la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/157/FF du 9.7.1962 relatif
aux catégories et hiérarchies des cadres créés par la
loi n° 15/62 du 3.8.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 62/150/FF du 9.7.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des catégories II ;
(/u le décret n° 63/21/FF-BE du 26.3.1963 ré-
glant les conditions dans lesquelles sont effectués les
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/55/FF-BE du 24.8.1967 ré-
glant l'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reclassifications de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 70/470 du 31.12.1970 réorganisant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/155/FF du
9.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 646/1EN-SCC du 4.06.1980 du
Directeur de l'Orientation et de la Coopération trans-
mettant le dossier de l'intéressé ;

D.C.F.

D.C.F. D.C.F.

D E C R E T :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 87/426 du 28.12.1962 susvisé, Monsieur BASSEYLA Dominique, né le 6.12.1946 à Jacob, titulaire du Doctorat de III^e cycle de droit Public de l'Economie et de l'Urbanisme obtenu à la Faculté de Droit et Sciences Economiques de l'Université de Limoges (FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur au 2^e échelon, indice 890.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics, de la Construction, chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au J.O.R.C. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29/04/66

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux
Publics, de la Construction,
Chargé de l'Environnement

[Signature]
Le Colonel Louis SYLVAIN-SAL.-

[Signature]
CAPITAINE Benoît-MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances

[Signature]
Victor TANDA-TANDA.-

[Signature]
Henri L. L. L.-

ANNEXES :

JORFC	3
DOCTR/DEF	2
DEF/BST	1
P.B.	1
D.C.F.	1
M.T.P.C.E.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
S.G.F.	1